



## QUE FAIRE DE MES DÉCHETS APRÈS MA COLLECTE

Il existe plusieurs cas de figure selon le type de déchet retrouvé et leur état de dégradation.

Concernant les déchets en verre : les verres d'emballage (les bouteilles, pots, bocaux, et flacons) peuvent être recyclés s'ils ne sont pas remplis de vase, de boue ou de sable. Vous pouvez donc les mettre de côté pendant la collecte, dans un sac dédié, afin de les déposer dans un bac ou conteneur à verre.

Concernant les canettes en aluminium : les canettes peuvent également être recyclées si elles sont en bon état (si elles ne sont pas restées longtemps dans la nature et si elles ne sont pas oxydées). Vous pouvez donc les mettre de côté dans un sac dédié pendant votre opération afin de les déposer dans le point de collecte le plus proche.

Concernant les déchets d'emballages plastiques qui sont généralement collectés et triés dans votre commune (par exemple les bouteilles boisson en plastique transparent PET) : si les déchets plastique d'emballage ont été laissé sur place récemment (jetés directement sur la plage, en bordure d'un lac ou d'une rivière) et qu'ils ne sont pas dégradés, vous pouvez les séparer et les déposer dans un point de collecte après votre opération.

Les matières plastiques ont la particularité de se dégrader sous l'action des UV, de l'abrasion mécanique des vagues et de la salinité. Le soleil est le pire ennemi des plastiques puisqu'il va casser la chaîne des polymères. C'est pour cela que les plastiques qui ont séjourné longtemps dans la nature, exposés aux UV ou dans le milieu marin sont durs et cassant. C'est notamment ces plastiques dégradés qui vont se fragmenter en des particules de plus ou en plus petites jusqu'à former des micro plastiques.

Actuellement, des entreprises étudient la possibilité de récupérer certains types de plastiques (par exemple : PET = bouteilles boisson transparentes, PEHD = bouteilles produits cosmétique en plastique non transparent, polystyrène, nylon= filets de pêche) en vue de leur recyclage ou réutilisation. La filière de recyclage des plastiques issues des océans n'est pas encore vraiment créée et les initiatives restent marginales. Pour savoir s'il y a un point de collecte de ces plastiques près de chez vous ou si d'autres projets (upcycling, projets artistiques) pourraient avoir besoin de vos déchets, contactez-nous à [oceaninitiatives@surfrider.eu](mailto:oceaninitiatives@surfrider.eu).

Le recyclage des plastiques des océans est techniquement possible même si les matières recyclées perdront largement en propriété, et il faudra les rendre compatibles entre eux. Le traitement de ces plastiques nécessitera de grande quantité d'énergie (collecte, transport, transformation) et d'eau pour nettoyer les déchets souillés. Ce recyclage aura un coût financier et environnemental supérieur à l'utilisation de matières vierges. Il ne faut pas oublier que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

Lors de la collecte, vous pourrez peut-être trouver des déchets d'activités de soin à risque infectieux (seringues, flacon/emballage de médicament encore plein ...). Nous vous invitons à vous renseigner sur la méthode utilisée par votre commune pour s'en débarrasser, il ne faut en aucun cas mettre ces déchets dans les sacs classiques et adopter le comportement le plus prudent vis-à-vis de ces déchets !